



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 a) de l'ordre de jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par VIVAT International, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2013/L.2.



Déclaration

La marginalisation et l'exclusion solidement établies de certains groupes ou classes de la société sont un des obstacles majeurs à l'élimination de la pauvreté, à la promotion de l'intégration sociale complète, au plein emploi et au travail décent pour tous. La stigmatisation sociale – discrimination et exclusion sur la base de caractéristiques telles que le genre, l'âge, la santé et la classe sociale – peut se manifester sous de nombreuses formes et peut être causée par de multiples facteurs; l'isolement social qui en résulte est souvent préjudiciable sur de nombreux plans. La note du Secrétariat intitulée « Situation sociale dans le monde en 2013 : questions d'inégalité » (A/68/215), contenant un aperçu du Rapport sur la situation sociale dans le monde 2013, a mis en lumière les inquiétudes découlant des inégalités et des disparités croissantes en matière d'opportunité entre les différents groupes sociaux. Afin de réaliser les objectifs d'élimination de la pauvreté au moyen de l'autonomisation et de l'intégration sociale au-delà de 2015, il est nécessaire que la communauté internationale se penche sur cette question, en consacrant une attention et des ressources particulières aux personnes de la société les plus stigmatisées.

Qui sont les personnes stigmatisées?

Nos membres locaux en Inde et en Indonésie – deux pays qui ont connu une croissance inquiétante des disparités économiques et sociales ces dernières années – travaillent au jour le jour et dans la mesure de leurs capacités dans le but d'atténuer les souffrances et l'exclusion des groupes de personnes stigmatisés par leur communauté et à qui l'accès à l'assistance et à la sécurité sociales est souvent refusé. L'expérience a appris à nos membres que les groupes sociaux sont souvent marginalisés en raison de facteurs tels que le genre, le statut de minorité, la santé ou l'âge.

Nos membres citent souvent les femmes comme étant le groupe le plus marginalisé dans les communautés locales. Les Nations Unies sont depuis longtemps conscientes de la position particulièrement vulnérable des femmes dans le monde, attirant une attention particulière sur la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les Objectifs du millénaire pour le développement adoptés il y a près de 15 ans. Beaucoup de nos membres travaillent avec un sous-ensemble de femmes particulièrement vulnérable et isolé, à savoir les victimes de la traite et de la migration forcée. Ces femmes, dont certaines ont été sexuellement et physiquement abusées, sont souvent rejetées par la société en raison des tabous traditionnels. La stigmatisation sociale qui touche les victimes de la traite, et particulièrement les victimes de traite et d'exploitation sexuelle, ne laisse que peu d'options à ces femmes et les condamne à un avenir peu réjouissant. La marginalisation qui résulte de cette stigmatisation exclut les victimes des programmes et des services et le cercle vicieux qui en découle peut renforcer encore davantage leur exclusion sociale.

Bon nombre de nos membres œuvrent également dans les communautés rurales divisées pour des raisons ethniques et communautaires, dans lesquelles les peuples autochtones sont généralement victimes d'une discrimination sociale et d'une exclusion profondément ancrées. Au cours des dernières décennies, la vulnérabilité économique, sociale et politique de ces populations a retenu l'attention de la communauté internationale. Par exemple, James Anaya, l'actuel Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones, a

documenté des cas de peuples autochtones n'ayant aucun pouvoir politique et social dans des communautés touchées par les activités des industries d'extraction. Nos membres s'emploient à trouver une solution à l'absence de représentation et de choix qui contribue de manière significative à la persistance de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez de nombreuses communautés autochtones.

Nos membres citent également la santé et l'âge parmi les facteurs d'exclusion sociale. Souvent, les personnes souffrant de maladies stigmatisées telles que le VIH/sida et la lèpre sont ostracisées par leur propre famille, ainsi que par la société en général, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la pauvreté, à la privation de logement et au chômage. Selon nos membres, la population croissante des personnes âgées fait également partie des groupes vulnérables à l'exclusion sociale, et ce en raison du manque de moyens financiers et de l'absence de lien familial observé dans ce groupe. La rupture du lien avec la société causée par la maladie ou la vieillesse peut limiter sérieusement l'accès aux services sociaux et les opportunités de bâtir un avenir plus prometteur.

Enfin, parmi ces individus stigmatisés, on trouve un sous-ensemble souvent ignoré – et probablement l'un des groupes de personnes socialement marginalisées les plus vulnérables –, à savoir les enfants nés de membres de tout groupe socialement exclu ou marginalisé. Nos membres font remarquer que les enfants nés de familles autochtones, de victimes de la traite ou de patients souffrant de maladies stigmatisées ont moins de chances d'accéder à un environnement favorable fournissant une bonne éducation, santé et nutrition et ont souvent moins de perspectives d'embauche à l'âge adulte en raison de la persistance de la stigmatisation par association. L'exclusion sociale a donc un effet négatif marqué sur les opportunités des générations futures, ce qui constitue un problème sérieux qu'il est nécessaire de régler au moyen d'une évolution des normes, des comportements et des attitudes.

Démarginaliser les victimes de stigmatisation

La stigmatisation, telle que décrite ci-dessus, entraîne une exclusion de la société et, par conséquent, une exclusion des aides et services mis en place par l'État dans le but d'enrayer la pauvreté chronique. Par exemple, dans l'État d'Odisha, en Inde, les personnes souffrant de la lèpre sont formellement exclues de la société et l'accès aux hôpitaux publics et aux refuges leur est catégoriquement refusé, limitant sérieusement leur accès à des soins de santé de base et à une réinsertion pourtant plus que nécessaires. À Odisha, un membre de VIVAT International a mis sur pied un centre de soin pour les personnes souffrant de maladies stigmatisées, ainsi que pour les membres de leur famille marginalisés par association. Le centre de soin dispense des soins immédiats, facilite la réinsertion et fournit un abri, de la nourriture et une éducation à ces personnes exclues. Grâce à la mise à disposition de ces services de base, des membres de la communauté auparavant exclus ont la possibilité de renforcer leur éducation, de chercher un emploi et de devenir des membres à part entière de la société.

De manière similaire, un membre de VIVAT International dans le district de Raigad de Maharashtra, en Inde, travaille en étroite collaboration avec le peuple autochtone marginalisé du district à qui l'on nie le droit à la propriété et qui se voit donc obligé de migrer au fil des saisons à la recherche d'emploi et d'opportunités. En travaillant en partenariat avec les autorités locales, les membres contribuent à

fournir des cartes d'identité et des papiers officiels aux migrants qui, sinon, seraient exclus des aides et services mis en place par le gouvernement. Grâce à cette identité officielle, les peuples autochtones sont en mesure d'aller à l'école, de chercher des emplois et de commencer à s'intégrer à la communauté.

Comme nos membres l'on démontré, l'autonomisation et l'intégration sociale visant à éliminer la pauvreté doivent commencer au niveau local. Les programmes locaux peuvent répondre aux besoins immédiats des groupes socialement exclus qui ne sont incapables de rompre le cercle de la pauvreté en raison des circonstances. Afin de garantir que les programmes sociaux visant à éliminer la pauvreté ont le maximum d'effets sur tous les membres défavorisés de la société, les États et les organisations doivent encourager l'intégration sociale des groupes marginalisés. De nombreux défis doivent être surmontés si l'on veut parvenir à l'autonomisation de ces groupes, notamment dans les régions rurales et isolées. Les travaux de nos membres à l'échelle locale montrent les réussites qu'il est possible d'obtenir dans le cadre des programmes de développement social à plus grande échelle nécessaires pour la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Recommandations

Nous exhortons la communauté internationale à s'employer à l'élimination de l'exclusion sociale qui résulte de la stigmatisation afin de permettre l'élimination de la pauvreté par le biais de l'intégration sociale et du travail décent pour tous. La réalisation de cet objectif primordiale requiert des actions immédiates, à moyen et à long terme.

Dans l'immédiat, l'objectif est de répondre aux besoins essentiels en matière de droits de l'homme des personnes exclues socialement. Dans le cadre des initiatives immédiates, il est nécessaire de s'employer à fournir les services humains de base aux groupes socialement marginalisés qui n'ont actuellement pas accès à l'alimentation, à un abri et au travail. Les organisations telles que VIVAT International et des milliers d'autres organisations non gouvernementales (ONG) locales de par le monde parvenant à des résultats concluants constituent des partenaires précieux pour la réalisation de cet objectif.

L'objectif à moyen terme est de mettre en place des systèmes sociaux inclusifs partout dans le monde. Dans le cadre des initiatives à moyen terme, il conviendrait d'augmenter l'échelle des programmes locaux concluants et de donner la priorité à l'éducation, à l'accès aux services de santé et au respect des droits fonciers afin d'offrir des opportunités aux communautés marginalisées en améliorant leur accès aux ressources mises à disposition par l'État.

L'objectif à long terme est d'éradiquer la stigmatisation qui conduit à l'exclusion sociale des groupes et classes socialement marginalisés. À cet égard, il n'est possible de parvenir à des réussites qu'en modifiant les perceptions et les normes sociales, en encourageant une intégration et une acceptation sociales fondamentales, et en sensibilisant les groupes sociaux ayant des attitudes profondément ancrées.

Il est possible de parvenir à l'intégration sociale en éradiquant la stigmatisation et en encourageant l'autonomisation des groupes marginalisés. Dans le cadre de ces travaux, la coopération entre les agences gouvernementales et les

ONG à l'échelle locale et nationale peut contribuer à accélérer l'élimination de la pauvreté.

Note : La déclaration est approuvée par les organisations non-gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil suivantes : La Society of Catholic Medical Missionaries, l'Association internationale de la présentation de Marie et la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur.
